

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 1 sur 13

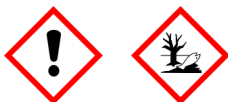
Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A**SECTION 1 : Identification****Identificateur du produit****Nom du produit :** Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A**Code produit :** 1320**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation****Utilisations identifiées pertinentes :** POUR UTILISATION PROFESSIONNELLE ET INDUSTRIEL UNIQUEMENT.**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible**Détails du fabricant ou fournisseur****Fabricant :****États-Unis**Rhino Linings Corporation
9747 Businesspark Avenue
San Diego, CA 92131
858-450-0441
www.rhinolinings.com**Ligne d'urgence :****Amérique du Nord**CHEMTREC
800-424-9300 (24/7)**SECTION 2 : Identification de danger****Classification SGH :**

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation oculaire, catégorie 2A

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger :****Mentions d'avertissement :** Avertissement**Mentions de danger :**

H315 Provoque un irritation cutanée.

H319 Provoque de graves irritations oculaires

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 2 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

Déclarations de mise en garde :

P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, ou les aérosols.

P264 Bien se laver la zone exposée de la peau après utilisation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P273 Éviter de libérer dans l'environnement

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux

P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser

P321 Traitement spécifique (voir les Sections 4 à 8 de cette FDS et toute information supplémentaire sur l'étiquette du produit).

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.

Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

P391 Ramasser les déversements

P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 25068-38-6	4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	75-85
Numéro CAS : 2461-15-6	2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	10-20
Numéro CAS : 100-51-6	Alcool benzylique	5-10

Informations supplémentaires :

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être conservés en tant qu'informations commerciales confidentielles (CBI). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 3 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Protégez l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures et une inflammation.

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et des larmoiements.

L'exposition cutanée peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et une dermatite.

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 4 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Température de stockage recommandée : 10 à 35°C (50 à 95°F).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune limite d'exposition professionnelle indiquée pour le(s) ingrédient(s).

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 5 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide visqueux, incolore à jaune pâle.
Odeur :	Odorless to mild
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	320 °C (608 °F)
Point d'éclair :	264°C (507°F)
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 6 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

La génération de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés. L'accumulation de pression peut être rapide.

Matériaux incompatibles :

Éviter tout contact avec des matières incompatibles, acides, amines.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

La décomposition dépend de la température, de l'apport d'air et de la présence d'autres matières. Gaz sont libérées durant la décomposition. La réaction exothermique incontrôlée des résines époxy libère des phénols, du monoxyde de carbone et de l'eau.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 7 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Nom	Voie	Résultat
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	orale	DL50 Rat : >2000 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >2000 mg/kg
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	orale	DL50 Rat : > 5000 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : > 2000 mg/kg
Alcool benzylique	orale	LD50 Rat: 1045 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : 4,178 mg/L (4 heures, aérosol))
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation :

Provoque un irritation cutanée.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Provoque un irritation cutanée.
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Provoque un irritation cutanée.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Provoque de graves irritations oculaires.
Alcool benzylique	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 8 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Nom	Résultat
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Sans objet
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Sans objet
Alcool benzylique	Sans objet

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Sans objet
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Sans objet
Alcool benzylique	Sans objet

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 9 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Invertébrés aquatiques CL50 Daphnia magna : 2,7 mg/L (48 heures)
	Poisson CL50 Oncorhynchus mykiss : 1,2 mg/L (96 heures)
	Plantes aquatiques CE50 S. capricornutum : >11 mg/L (72 heures [vitesse de croissance])
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Fish LC50 Oncorhynchus mykiss: > 5000 mg/L (96 hr [read-across [mortality]])
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 7.2 mg/L (48 hr [read-across] [mobility])
Alcool benzylique	Poisson CL50 Pimephales promelas : 460 mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : 230 mg/L (48 heures)
	Aquatic Plants EC50 Pseudokirchnerella subcapitata: 770 mg/L (72 hr [growth])

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation :

Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Alcool benzylique	Fish NOEC Freshwater fish: 48.897 mg/L (30 d [QSAR])
	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 51 mg/L (21 d [reproduction])

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 10 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Données sur la substance :

Nom	Résultat
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Pas facilement biodégradable 6 à 12% de dégradation, mesurée par la évolution CO ₂ , après 28 jours.
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	This substance is not readily biodegradable in water (0% degradation after 28 days, measured by Oxygen consumption).
Alcool benzylique	The substance is readily biodegradable. 92 - 96% degradation, measured by BOD, after 14 days.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	Faible potentiel de bioaccumulation. BCF: 31 adimensionnelle (QSAR)
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	This substance has low potential to bioaccumulate in organisms (BCF: 355).
Alcool benzylique	Bioaccumulation is not expected. BCF (aquatic species): 1.37 L/kg ww

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	This substance is immobile. Adsorption to soil can be expected (estimated log K _{oc} : 5.63).
Alcool benzylique	The substance has low potential for adsorption to soil and sediment. K _{oc} at 20 °C: 15.7

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Alcool benzylique	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).

Évaluation vPvB :

2-(2-ethylhexoxymethyl)oxirane	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Alcool benzylique	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 11 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Si le produit devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tels que définis dans 40 CFR 261, sous-parties C et D. NE pas rejeter dans le système d'égout. Les résidus de nettoyage des déversements peuvent être soumis aux exigences de stockage et d'élimination de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA). Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales via un éliminateur de déchets agréé.

Emballages contaminés :

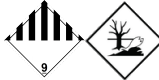
Même après avoir été vidé, le contenant peut retenir des résidus. Les contenants doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient correctement reconditionnés ou éliminés par un éliminateur de déchets agréé conformément à la réglementation gouvernementale. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN3082
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Résine époxyde)
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

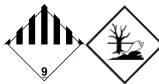
Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 12 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.
-------------------------------------	--

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN3082
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Résine époxyde)
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Informations supplémentaires : Non déterminé

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Page 13 sur 13

Rhino 1320 Epoxy Resin - Part A

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Les données présentées dans cette fiche sont basées sur les informations fournies par les fournisseurs des matières premières et des produits chimiques utilisés dans la fabrication du produit susmentionné. Rhino Linings Corporation ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations fournies par ses fournisseurs et décline toute responsabilité quant à leur fiabilité. Avis de non-responsabilité de Sections 11/12 (Toxicité / Écotoxicité) : Ce produit n'a pas été testé en lui-même. Les informations fournies sont basées sur des données relatives aux composants et sur la toxicologie de produits similaires. Section 14 (Informations relatives au transport) : Ces informations en Section 14 ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Date de préparation initiale : 01.26.2023

Notes de révision :

Date de révision	Remarques
2019-10-18	Évaluation interne
2015-03-30	Évaluation interne

Fin de la fiche de données de sécurité